



Commission juridique et technique

Distr. générale
16 janvier 2014
Français
Original : anglais

Vingtième session
Kingston (Jamaïque)
14-25 juillet 2014

État d'avancement de la prospection et état des contrats d'exploration des nodules polymétalliques, des sulfures polymétalliques et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport vise à informer les membres de la Commission juridique et technique de l'état d'avancement de la prospection et de l'état des contrats d'exploration des nodules polymétalliques, des sulfures polymétalliques et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone. Il fait également le point sur l'application des décisions adoptées par l'Assemblée à sa dix-neuvième session qui exigent de modifier certains contrats d'exploration. On notera qu'il a été établi sur la base des informations détenues par le Secrétariat au 15 janvier 2014.

I. État d'avancement de la prospection

2. Le 6 septembre 2011, conformément au paragraphe 2 de l'article 4 du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone, l'Institut fédéral allemand des géosciences et des ressources naturelles (BGR) a notifié au Secrétaire général son intention d'entreprendre des activités de prospection des sulfures polymétalliques dans le sud de la dorsale centrale indienne et le nord de la dorsale sud-est indienne. Cette notification a été dûment enregistrée et le prospecteur a été informé qu'elle l'avait été. Les prospecteurs sont tenus de présenter un rapport sur l'état d'avancement de la prospection et les résultats obtenus. L'Institut devait présenter le sien pour la première fois en 2013. Son rapport a été reçu le 23 décembre et soumis à la Commission juridique et technique conformément à l'article 6 du Règlement.



II. État des contrats d'exploration

3. Au 15 janvier 2014, 14 contrats d'exploration étaient en vigueur (12 contrats d'exploration des nodules polymétalliques et 2 contrats d'exploration des sulfures polymétalliques). Le Conseil a approuvé cinq plans de travail relatifs à l'exploration qui n'ont pas encore donné lieu à des contrats. La Commission doit encore examiner sept autres demandes. On trouvera en annexe au présent document un tableau récapitulatif de l'état des contrats d'exploration et des demandes d'approbation de plans de travail relatifs à l'exploration des trois ressources minérales relevant de l'Autorité.

4. À sa dix-neuvième session, en 2013, le Conseil a approuvé les demandes d'approbation de plan de travail relatif à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse présentées par l'Association chinoise de recherche-développement concernant les ressources minérales des fonds marins (COMRA) et la Japan Oil, Gas and Metals National Corporation (JOGMEC). Les deux plans de travail ont été établis sous la forme de contrats d'exploration. Il est prévu de signer le contrat avec la JOGMEC à Tokyo le 27 janvier. Le contrat avec la COMRA devrait, quant à lui, être signé d'ici à la vingtième session de l'Autorité, qui se tiendra au mois de juillet.

5. Trois autres plans de travail relatifs à l'exploration, approuvés par le Conseil à sa dix-huitième session, n'ont toujours pas débouché sur des contrats. À cet égard, les contrats avec le Gouvernement de la République de Corée, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et la société Marawa Research and Exploration Ltd. (patronnée par Kiribati) devraient être signés d'ici à juillet 2014.

III. Modification des clauses types

6. À l'appendice II de chaque contrat d'exploration figurent les clauses types énoncées à l'annexe IV du règlement correspondant. Ces clauses types ont été modifiées par deux décisions que l'Assemblée a prises l'année dernière. Premièrement, par sa décision figurant dans le document publié sous la cote [ISBA/19/A/9](#), l'Assemblée a adopté plusieurs modifications du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone, dont certaines portent sur l'annexe IV. Deuxièmement, le 25 juillet 2013, l'Assemblée a adopté la décision figurant dans le document publié sous la cote [ISBA/19/A/12](#), par laquelle elle a ajouté aux clauses types des contrats d'exploration énoncées à l'annexe IV des trois règlements (relatifs aux nodules, aux sulfures et aux encroûtements cobaltifères de ferromanganèse) deux nouveaux articles (10.5 et 10.6) qui obligent les contractants à s'acquitter chaque année, au moment où ils soumettent leur rapport annuel, d'un droit forfaitaire de 47 000 dollars des États-Unis. La décision comprend également des dispositions concernant ses modalités d'application pour les contrats conclus avant le 25 juillet 2013 et les demandes présentées avant cette date.

7. S'agissant des contrats conclus avant le 25 juillet 2013¹, l'Assemblée a engagé le Secrétaire général à consulter le plus rapidement possible tous les contractants en vue de réviser lesdits contrats conformément à l'article 24.2 des clauses types de manière à y inclure les nouvelles dispositions. En juillet 2013, le Secrétaire général a donc écrit à chaque contractant pour lui proposer des amendements à apporter aux clauses types pour que la décision de l'Assemblée soit respectée. Au moment de la rédaction du présent rapport, les clauses types révisées avaient été acceptées par Deep Ocean Resources Development (DORD) et G-TEC Sea Mineral Resources NV.

8. En ce qui concerne les demandes antérieures au 25 juillet 2013, dont cinq ont été approuvées² et quatre seulement présentées³, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'en consulter les auteurs afin d'inclure les nouvelles dispositions dans les contrats avant de les signer. Des démarches ont été engagées à cette fin et le contrat qui doit être signé avec la JOGMEC en janvier 2014 comprendra l'ensemble des clauses types révisées.

9. La Commission est invitée à prendre acte du présent rapport.

¹ Interoceanmetal Joint Organization; Yuzhmoregeologiya; Gouvernement de la République de Corée; COMRA (nodules); DORD; IFREMER; Gouvernement indien; BGR; Nauru Ocean Resources Inc.; Tonga Offshore Mining Limited; UK Seabed Resources Ltd.; G-TEC Sea Mineral Resources NV; COMRA (sulfures) et Gouvernement de la République de Corée (nodules).

² Gouvernement de la République de Corée; IFREMER (sulfures); Marawa Research and Exploration Ltd.; JOGMEC; et COMRA (encroûtements).

³ Ministère des ressources naturelles de la Fédération de Russie; UK Seabed Resources Ltd.; Gouvernement indien et Ocean Mineral Singapore Pte Ltd.

Annexe

État des contrats relatifs à l'exploration des nodules polymétalliques, des sulfures polymétalliques et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse

A. Contrats d'exploration des nodules polymétalliques

<i>Contractant</i>	<i>Date de la prise d'effet</i>	<i>État patronnant la demande</i>	<i>Situation de la zone d'exploration</i>	<i>Date d'expiration</i>
IOM	29 mars 2001	Bulgarie, Cuba, Fédération de Russie, Pologne, République tchèque et Slovaquie	Zone de Clarion-Clipperton	28 mars 2016
Yuzhmorgeologiya	29 mars 2001	Fédération de Russie	Zone de Clarion-Clipperton	28 mars 2016
Gouvernement de la République de Corée	27 avril 2001	–	Zone de Clarion-Clipperton	26 avril 2016
COMRA	22 mai 2001	Chine	Zone de Clarion-Clipperton	21 mai 2016
DORD	20 juin 2001	Japon	Zone de Clarion-Clipperton	19 juin 2016
IFREMER	20 juin 2001	France	Zone de Clarion-Clipperton	19 juin 2016
Gouvernement indien	25 mars 2002		Océan Indien	24 mars 2017
BGR	19 juillet 2006	Allemagne	Zone de Clarion-Clipperton	18 juillet 2021
Nauru Ocean Resources Inc.	22 juillet 2011	Nauru	Zone de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	21 juillet 2026
Tonga Offshore Mining Limited	11 janvier 2012	Tonga	Zone de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	10 janvier 2027
Marawa Research and Exploration Ltd.	Non encore signé	Kiribati	Zone de Clarion-Clipperton (secteur réservé)	–
UK Seabed Resources Ltd.	8 février 2013	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Zone de Clarion-Clipperton	7 février 2028
G-TEC Sea Mineral Resources NV	14 janvier 2013	Belgique	Zone de Clarion-Clipperton	13 janvier 2028

B. Contrats d'exploration des sulfures polymétalliques

<i>Contractant</i>	<i>Date de la prise d'effet</i>	<i>État patronnant la demande</i>	<i>Situation de la zone d'exploration</i>	<i>Date d'expiration</i>
COMRA	18 novembre 2011	Chine	Dorsale du sud-ouest de l'océan Indien	17 novembre 2026
Gouvernement de la Fédération de Russie	29 octobre 2012	–	Dorsale médio-atlantique	28 octobre 2027
Gouvernement de la République de Corée	Non encore signé	–	Centre de l'océan Indien	–
IFREMER	Non encore signé	France	Dorsale médio-atlantique	–

C. Contrats relatifs à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse

<i>Contractant</i>	<i>Date de la prise d'effet</i>	<i>État patronnant la demande</i>	<i>Situation de la zone d'exploration</i>	<i>Date d'expiration</i>
JOGMEC	Signature prévue le 27 janvier 2014	Japon	Ouest de l'océan Pacifique	–
COMRA	Non encore signé	Chine	Ouest de l'océan Pacifique	–